

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 20 juin,

Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, à 19h15, sous la présidence de Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation : 14.06.2022
Nombre de conseillers : en exercice 15
Présents 13
Votants 14

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, M. Jean-Luc TRESTA, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, M. Bernard BOUCHERE, M. Jean-Paul RABAUD, Mme Chantal BESSON, Mme Audrey MAGREZ RABAUD, M. Wilfried BEAUZIL, Mme Elodie PERONNEAU, Mme Annie VIGREUX, M. Christophe BARBARI.

Absents : Mme Viviane MALIVERT donne pouvoir à Jean-Luc TRESTA

Excusé : M. Yann CHOPINET retard prévu

Secrétaire de séance : Nathalie CHARLES

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE SECRETARIAT ENGAGES PAR LA COMMUNE SIEGE DE L'AFAF

Vu la création de l'AFAF ayant son siège à la Commune d'Asnières-sur-Nouère,

Considérant que la Commune d'Asnières-sur-Nouère a engagé des frais de fonctionnement (postaux, de personnel, informatique, de petites fournitures) pour cette association,

Vu la délibération de l'AFAF du 29 mars dernier acceptant le principe de remboursement de ces frais à la Commune d'Asnières-sur-Nouère, pour un montant de 307,46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de remboursement et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- **DEMANDE** le remboursement de ces frais de fonctionnement engagés pour l'AFAF.

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Trésorier d'Angoulême fait état de produits irrécouvrables pour 0.05 € au titre d'un impayé lié à la facturation scolaire et propose l'abandon de cette créance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette non-valeur d'un montant de 0.05 €.

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE DE ST YRIEIX

Vu les lois n°83.8 du 07 janvier 1983, n°83.663 du 22 juillet 1983, n°85.97 du 25 janvier 1985, n°86.29 du 09 janvier 1986, n°86.972 du 19 août 1986 (article 11) et les textes subséquents, organisant la répartition de compétences entre les communes en matière d'enseignement public notamment,

Vu l'article L. 212-8 du Code de l'Education précisant les modalités de répartition entre les Communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

Considérant la scolarisation des enfants Ruben LORiot et Calie LORiot domiciliés sur Asnières sur Nouère, dans une école de St Yrieix, pour l'année 2021/2022,

Considérant que l'inscription de ces enfants résulte de l'application de l'article précité ci-dessus, il convient de signer une convention afin de participer aux frais de fonctionnement pour ces enfants.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer aux frais de fonctionnement pour ces enfants, évalués à 530.13 € (454.4 € * 2élèves * 7/12) pour l'année 2021/2022, pour la ville de St Yrieix.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir et toutes pièces afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire fait un point sur les ressources humaines et informe le Conseil Municipal que :

- M. Jean-Luc BOUCHET fait valoir ses droits à la retraite au 01 juillet 2022.
- M. Julien SUMDAY, après une mission intérim et 7 mois de CDD, devient stagiaire titulaire à partir du 01 Juillet 2022.
- M. Samuel LEPREUX a fait une demande de mutation, effective au 31 août 2022.

Madame le Maire précise que les horaires d'été sont en place depuis le 14 Juin, cette année les horaires se font à la semaine et selon les conditions météorologiques.

Madame le Maire propose, de réunir le personnel de façon conviviale, comme les années précédente autour d'un petit déjeuner le 8 juillet prochain, à 8 h.

POINT TRAVAUX

Madame le Maire donne la parole à Jean-Luc TRESTA. Il informe que la première phase des travaux de l'aménagement du bourg a débuté le 17 mai et devaient se terminer le 2 juin. 2 semaines de retard sont à déplorer.

Les pavés devant l'église seront finalisés cette fin de semaine et que la place sera prête pour les festivités de ce week-end.

La deuxième phase des travaux va s'effectuer rues de la laiterie et du Presbytère pour une durée de 15 jours à 3 semaines.

Luc TRESTA fait un point sur les travaux réalisés et en cours :

Les travaux réalisés :

- L'avaloir au lieu-dit Puyrenaud,
- Le bicouche au lieu-dit Puy du Maine,
- Des travaux de gestion des eaux pluviales au lieu-dit Neuillac,
- L'élargissement de la voie et la pose de revêtement sablé en 0.30 au lieu-dit Le cerisier,
- Le chemin blanc en commun avec St Genis de Hiersac,
- La réfection totale de la rue du Moulin à Salzines a été effectuée en bi couche et financé par la DDT.

Les Travaux restants :

- Le ralentisseur et le chemin piétonnier sur la RD96 au niveau de la salle socioculturelle devraient débuter début juillet par l'entreprise BARBARI.
- Le local dédié à l'association des chasseurs est envahi de termites. Une désinfestation doit être faite mi-juillet pour un coût d'environ 2 000 €. Un poteau est particulièrement touché et devra être renforcé.

POINT BUDGET

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU.

Il présente les tableaux suivants et informe que le budget est maîtrisé malgré le contexte. Environ 40% du budget général est consommé.

Il alerte sur les dépenses liées à l'énergie ; bien que maîtrisées par le moment, la vigilance s'impose.

Les dépenses alimentaires restent maîtrisées également.

Concernant l'investissement peu de dépenses et de recettes à ce jour. Les factures des travaux engagés arriveront en second partie d'année.

Yann CHOPINET indique qu'un comparatif en kW pourrait être intéressant pour les énergies.

Dépenses de Fonctionnement				
		2022		RAR
Chapitre	Themes	Bprimitif	Réalisé 22	
011	Charge à caracteres générales	246 070 €	94 958 €	151 112 €
012	Charges de personnel	410 929 €	149 154 €	261 775 €
022	Charges Imprévues ou exceptionnelles	50 000 €		50 000 €
023	Virement section investissement	0 €		0 €
042	Immobilisations			0 €
065	Indeminites / association autres contributions	135 416 €	52 341 €	83 075 €
066	Charges financieres	7 500 €	3 133 €	4 367 €
067	Charges exceptionnelles		1 271 €	-1 271 €
Total des dépenses de fonctionnement		849 915 €	300 858 €	602263

Recettes de fonctionnement				
		2022		RAR
Chapitre	Themes	Budget Primitif	Réalisé 22	
002	Resultats d'exploitation reporté	149 128 €		149 128 €
013	Produits des services	5 000 €	9 934 €	-4 934 €
42	transfert entre section			0 €
70	Produit des services et ventes	67 000 €	19 282 €	47 718 €
73	Impots et taxes	499 282 €	173 804 €	325 478 €
74	Dotations et participations	156 645 €	48 144 €	108 501 €
75	Produits financiers (loyer)	35 197 €	15 125 €	20 072 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits	56 000 €	5 509 €	50 491 €
Total des recettes de fonctionnement		968 252 €	271 799 €	246969

Dépenses d'investissement			
		2022	
Chapitre	Themes	Budget Primitif	Réalisé 22
1	Solde d'execution N-1		
040	Operations d'ordre de transfert		
020	depenses imprevués	25 000 €	
16	Emprunts et dettes	54 516 €	18 344 €
20	Immobilisations incorporelles	6 000 €	2 592 €
21	Immo. corporelles	534 612 €	12 269 €
23	Immobilisations corporelles en cours	97 687 €	
27	autres etablissement		
Total des dépenses d'investissement		717 815 €	33 205 €
Recettes d'investissement			
		2022	
Chapitre	Themes	Budget Primitif	Réalisé 22
1	Resultats d'exploitation reporté	31 342 €	
	Chap 1068		
40		0 €	
21	Virement de la section exploitation	0 €	
2151	Produit des services et ventes		
10	Capitaux et dotation	29 940 €	9 817 €
13	Dotations et participations	230 000 €	
16	Produits financiers	0 €	
	Divers		
Total des recettes d'investissement		717 815 €	9 817 €

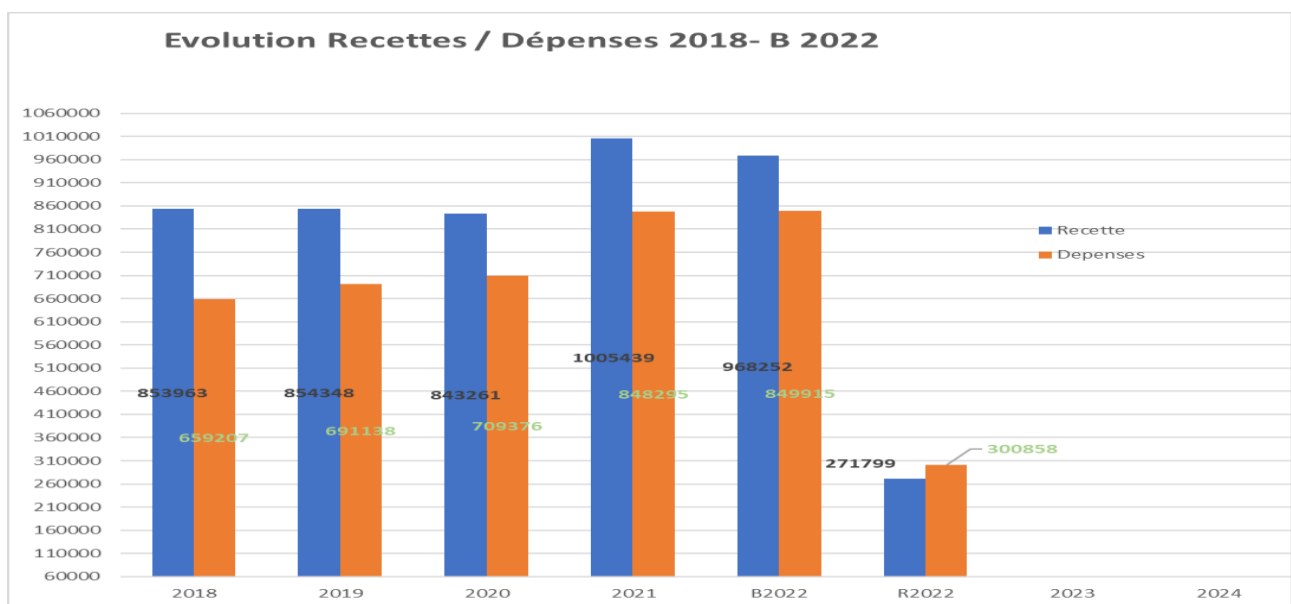
À venir :

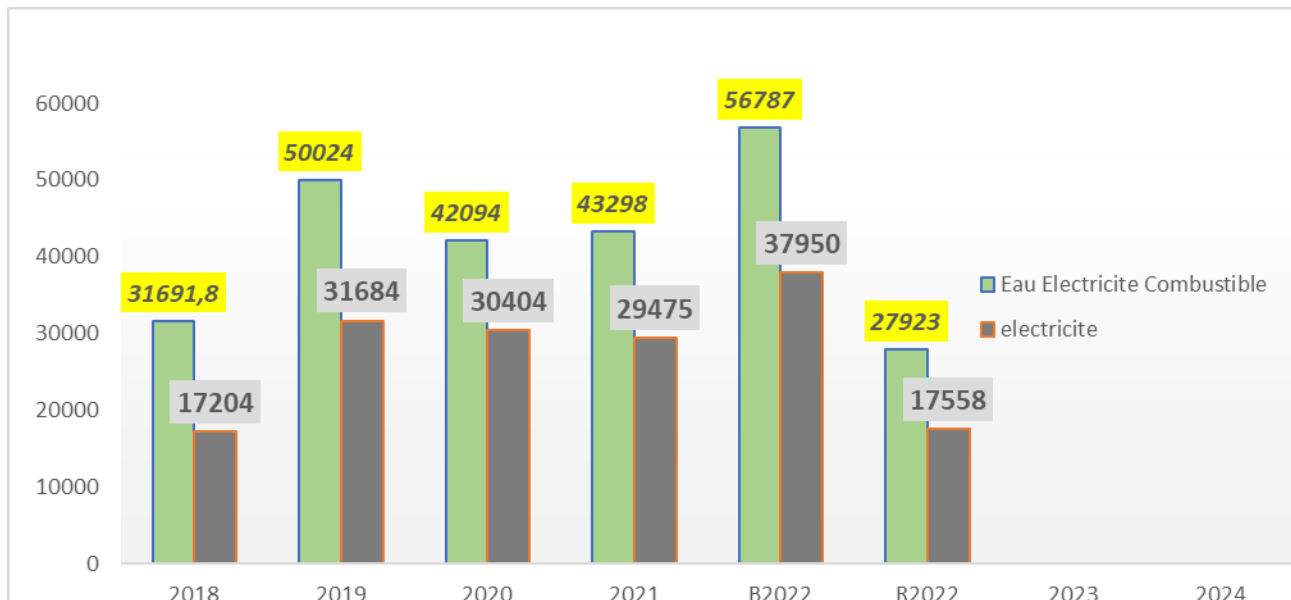
Travaux de voirie
pour 42 000 €

City stade
(commande
engagée)

Travaux du bourg

Thierry BOUILLEAU présente les tableaux sur l'évolution du budget de 2018 à aujourd'hui.





SOIRS BLEUS

Madame le Maire rappelle que les Soirs Bleus ont lieu le 28 Août en soirée.

La commission devra prochainement se réunir afin de préparer l'organisation de cet évènement.

Madame le Maire précise que les prospectus sont arrivés en mairie.

C'est le bar restaurant Le Garobier qui assurera la restauration et la buvette sur place.

CHANGEMENT LOGICIEL MUTATION VERS LA M57.

Madame le Maire informe qu'à compter du 1er janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 sera obligatoire pour toutes les collectivités locales.

Cette nouvelle version possède un plan de comptes simplifié.

Les collectivités équipées du SI budgétaire **JVS-Mairistem** devront obligatoirement passer à une version web, ce qui est notre cas.

ATD 16 propose deux types d'hébergement : soit sur un cloud, soit sur un serveur. Elle propose également le logiciel « Infinity Horizon » avec des formules adaptées en fonction de la taille des communes. Ce logiciel est subventionnable par l'Etat.

Des devis sont en cours. Ils devront être signés au plus tard fin septembre 2022.

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Madame le Maire informe que la campagne de stérilisation va se dérouler du 27 juin au 08 juillet aux lieux-dits Chez Veau et Puyrenaud.

Elle fait suite à plusieurs sollicitations de la part d'habitants.

ECHO D'ASNIERES

Madame le Maire informe que la Commission Communication se réunira le vendredi 24 juin afin de finaliser le prochain Echo. La diffusion de cette nouvelle édition est prévue début juillet.

REQUALIFICATION ANCIENNE SALLE DES FETES

Madame le Maire informe que les étudiants CESI ont finalisé leur projet.

Un rendez-vous est programmé ce mercredi afin de visualiser le résultat final de leur travail, en présence d'un jury composé d'un professionnel, d'un enseignants et d'élus. Une présentation sera faite en leur présence lors du prochain Conseil.

POINT SALLE SOCIOCULTURELLE : EXPERTISE

Madame le Maire informe qu'une nouvelle expertise est diligentée par l'assurance. En effet une nouvelle inondation a été constatée lors des dernières fortes pluies.

ÉCOLE

Madame le Maire informe que la décision définitive concernant la suppression de classe devrait être donnée fin juin. Il y a un fort risque que la fermeture se confirme ; les effectifs sont en dessous du seuil annoncé par l'académie.

Madame le Maire rappelle qu'une note argumentée avait été envoyée à l'inspecteur d'académie.

Madame le Maire informe qu'un courrier a été distribué aux parents pour rappeler le règlement intérieur, car certains élèves ont des comportements inappropriés.

Madame le maire informe que le prochain Conseil d'école aura lieu le 30 juin 2022.

OPERATION FANTOMES DU GRANDANGOULEME

Madame le Maire informe que GrandAngoulême a mis en place une opération fantôme pour les 38 communes. Une exposition va être faite une fois que tous les fantômes seront créés.

8 dessinateurs ont œuvré pour créer un personnage emblématique « fantôme » par commune.

Pour Asnières sur Nouère, il s'agit du « Semeur » réalisé par Elodie BOUREILLE, mettant en valeur le village de Fraxinus (copie et explication se trouvent dans les pochettes).

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole avant la clôture de la séance.

Christophe BARBARI informe qu'une erreur a été commise dans le registre des délibérations concernant son nom. Il informe également qu'une partie du chemin situé derrière La Signières a été oublié lors du broyage.

Il demande où en sont les démarches liées au bruit de la sous centrale électrique. Madame le maire rappelle qu'une Commission a été créée au niveau de la Préfecture. Elle propose de relancer la préfecture à ce sujet.

La séance est levée à 20h30.